

L'ami-temps



Service de garde

SERVICE DE GARDE SCOLAIRE L'AMI-TEMPS  
ÉCOLE LE BOIS-VIVANT  
NEW RICHMOND

# L'ami-temps



Service de garde

L'ami-temps



SERVICE DE GARDE SCOLAIRE L'AMI-TEMPS  
ÉCOLE LE BOIS-VIVANT  
NEW RICHMOND

## 1. Nature des services de garde en milieu scolaire

Le service de garde scolaire L'AMI -TEMPS de l'école Le Bois-Vivant est un organisme à but non lucratif qui s'autofinance en partie. Sous l'autorité de la direction de l'école, le service de garde relève de la commission scolaire René-Lévesque et est autorisé par le conseil d'établissement.

### Objectifs généraux du service de garde

- Assurer un milieu de vie sécuritaire et harmonieux à l'enfant dont il a la garde,
- Favoriser le développement global de l'enfant tout en respectant son rythme et ses choix à travers un programme d'activités,
- Assurer la continuité du projet éducatif de l'école tout en appliquant les règles de conduite reliées au code de vie.

### Les activités éducatives

Les buts visés par le programme éducatif du service de garde L'AMI-TEMPS sont d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant à travers des moyens éducatifs,

dont l'élaboration d'un programme d'activité hebdomadaire tout en demeurant en lien avec les orientations et objectifs du projet éducatif de l'école Le Bois-Vivant.

Ainsi, le service de garde en milieu scolaire est un milieu de vie centré sur les enfants d'âge scolaire. L'enfant peut s'y épanouir, échanger avec ses pairs et apprendre par le jeu. Des activités intéressantes et propres à son groupe d'âge susciteront son intérêt, sa curiosité et par le fait même son développement. Les activités et les jeux qui sont organisés se déroulent en équipe, en collaboration, en association et enfin, de manière solitaire. Ainsi, l'enfant d'âge scolaire peut pratiquer dans un cadre sécuritaire des activités telles que :

Activités d'arts plastiques ;

Activités scientifiques ;

Activités physiques ;

Activités culinaires ;

Activités informatiques ;

Jeux de société ;

Jeux à l'extérieur (cour d'école) ; etc.



SERVICE DE GARDE SCOLAIRE L'AMI-TEMPS  
ÉCOLE LE BOIS-VIVANT  
NEW RICHMOND

## 2. Organisation et fonctionnement

### Heures d'ouverture

Le service de garde scolaire est en fonction lorsque l'école est ouverte. Celui-ci ouvre ses portes pendant les périodes dites non scolaires soit : de 7h00 à 8h00, 11h30 à 13h00 et de 15h30 à 18h00 et ce, du lundi au vendredi. À noter que la responsable du S.D.G. est en fonction de 8h30 à 16h30 tous les jours.

### Congés fériés et période estivale

Le service de garde n'est pas offert lorsque l'école est fermée. Ainsi, pendant les jours fériés, la relâche et la période estivale, le service ne sera pas en fonction. Source de référence : calendrier scolaire.

### Boîtes à lunch

Il y a neuf (9) fours à micro-ondes au service de garde. Les repas sont réchauffés par le personnel. Les boîtes à lunch identifiées sont placées au réfrigérateur dès l'entrée des enfants. Vous devez toujours fournir les ustensiles. Les aliments « bidons » comme les boissons gazeuses, croustilles, chocolat, sont strictement interdits au s.d.g. (même politique que l'école)

## Tarifification

Fréquentation régulière 2 ou 3 périodes par jour, 3 jours ou + par semaine (matin, midi, soir)	8,50\$/jour AVANT 30 SEPTEMBRE OU 14,00\$/jour APRÈS LE 30 SEPTEMBRE
Fréquentation sporadique  Matin : 7h00 à 8h00 Midi : 11h30 à 13h00 Soir : 15h30 à 18h00	7,00\$ /1 période  OU  14,00\$ /2 périodes et plus
Journée pédagogique 7h00 à 18h00	8,50\$ + frais de sortie s'il y a lieu
Retard	5,00\$/10 minutes

L'ami-temps



SERVICE DE GARDE SCOLAIRE L'AMI-TEMPS  
ÉCOLE LE BOIS-VIVANT  
NEW RICHMOND

**IMPORTANT**

### Fiche de fréquentation

Un « engagement » est établi entre le service de garde et le parent utilisateur par le biais de la fiche de fréquentation. Il est entendu que les frais de garde établis sur la base des heures et des jours prévus dans la fiche de fréquentation sont dus et payables que l'enfant soit présent ou non.

\* Pour les utilisateurs sporadiques, veuillez nous faire connaître, lorsque vous aurez besoin du service de garde, les jours de fréquentation de votre enfant à la journée, à la semaine ou au mois en communiquant au service de garde au 392-4350 poste 3021.

### Facturation/état de compte

Les frais de garde sont facturés au mois à partir des présences inscrites préalablement à la fiche de fréquentation. Un état de compte vous sera envoyé par courriel à la fin du mois en cours. La date d'échéance devra être respectée. Le paiement peut se faire en argent comptant, par chèque au nom du S.D.G. (en prenant soin d'inscrire le nom de l'enfant au bas du chèque) ou par ACCÈS-D.

**IMPORTANT**

Si les frais de garde restent impayés après la date d'échéance, l'enfant se verra refusé au S.D.G. jusqu'à paiement complet de la facture. Les reçus d'impôts, au nom de la personne apparaissant sur le chèque, seront imprimés et distribués au mois de février.

### Journées pédagogiques

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 7h00 à 18h00. Il y aura, pendant les journées pédagogiques, plusieurs sorties éducatives. Une communication écrite sous forme de coupon-réponse comprenant une description de l'activité ainsi que le tarif est envoyée quelques jours avant la journée prévue. Vous devez le compléter et le retourner au service de garde avant la date limite, car aucune inscription ne sera acceptée après cette échéance. Ces journées occasionnent des coûts de réservation de personnel, de transport et de droits d'entrée qui ne peuvent être annulés. Donc, les places réservées sont des places payées que l'enfant soit présent ou non.

L'ami-temps



SERVICE DE GARDE SCOLAIRE L'AMI-TEMPS  
ÉCOLE LE BOIS-VIVANT  
NEW RICHMOND

### Contrôle des présences et des départs

Le contrôle des présences et des départs est un aspect très important des mesures de sécurité du service de garde. Avant chaque bloc horaire, les présences des enfants sont consignées dans un cahier de fiches d'assiduité. De même, toute absence doit être signalée par écrit ou verbalement au service de garde. Cela afin d'éviter les recherches inutiles et d'assurer la sécurité des enfants.

Si une personne autre que celle(s) mentionnée(s) à la fiche d'inscription doit venir chercher l'enfant, le service de garde doit en être avisé par le parent au préalable.

Il est à noter que tout changement d'adresse, de téléphone à la maison ou au travail doit être signalé.

### Les départs à pied ou en vélo

Le parent qui désire que son enfant quitte le service de garde en fin de journée à pied ou en vélo doit aviser le personnel du service de garde et compléter une autorisation.

### Règles de vie

Les règles de vie au service de garde sont les mêmes que celles en vigueur dans le code de vie de l'école.

Lorsque l'enfant transgresse ces règles, nous lui proposons une de ces mesures disciplinaires qui consistent en la discussion, la réflexion écrite, la réparation ou la rencontre du parent avec la responsable et/ou la direction de l'école. De façon informelle, chaque parent sera informé quotidiennement de la conduite de son enfant au s.d.g.

---

Mme Christine Chouinard

Responsable du Service de garde scolaire L'ami-temps  
418-392-4350, poste 3021

---

M. Steve Arsenault

Directeur de l'école Le Bois-Vivant  
418-392-4350, poste 3001